

FAIRE LE POINT SUR VOTRE CONSOMMATION

Questionnaire CAST (Cannabis)

1. Avez-vous déjà fumé du cannabis avant midi ?
2. Avez-vous déjà fumé du cannabis lorsque vous étiez seul(e) ?
3. Avez-vous déjà eu des problèmes de mémoire quand vous fumez du cannabis ?
4. Des amis ou des membres de votre famille vous ont-ils déjà dit que vous devriez réduire votre consommation de cannabis ?
5. Avez-vous déjà essayé de réduire ou d'arrêter votre consommation de cannabis sans y parvenir ?
6. Avez-vous déjà eu des problèmes à cause de votre consommation de cannabis (dispute, bagarre, accident, mauvais résultat à l'école, etc.) ?

→ Deux réponses positives au test doivent amener à s'interroger sérieusement sur les conséquences de la consommation.

CONSÉQUENCES AU TRAVAIL

Tout employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. A ce titre, **l'employeur doit être en mesure de prévenir les risques liés à la consommation de drogues**. C'est pourquoi, il est autorisé à avoir recours aux tests salivaires pour détecter la consommation éventuelle de stupéfiants par ses salariés et à se fonder sur les résultats de ces tests pour les sanctionner, s'ils s'avèrent positifs.

- Accidents du travail et accidents de trajet
- Conflits entre collègues ou avec les responsables
- Troubles du comportement au travail
- Démotivation, isolement
- Absentéisme, retards répétés
- Diminution de la qualité du travail, baisse de productivité
- Fautes professionnelles
- Inaptitude au poste de travail
- Licenciement

BESOIN D'AIDE

Diminuer ou arrêter sa consommation de cannabis n'est pas qu'une question de volonté, une aide est souvent indispensable.

Les interlocuteurs qui peuvent vous aider :

- Santra Plus (Médecin du travail et Infirmiers), une visite est possible à votre demande (sans en informer l'employeur) ou à la demande de l'employeur,
- Médecin généraliste,
- Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de votre canton,
- Consultations de Jeunes Consommateurs,
- Drogues Info Service : 0800231313 (numéro gratuit),
- Ecoute cannabis : 0811912020



Santra Plus

Prévention • Santé • Travail

02 32 74 94 94

www.santraplus.fr



PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES

LE CANNABIS



Santra Plus

Prévention • Santé • Travail

LE SAVIEZ-VOUS?

Le cannabis est la substance illicite la plus consommée en France.

3.8 millions de consommateurs

1.2 millions en consomment plus de 10 fois par mois

RÉGLEMENTATION

Code de la route :

« Interdiction de conduire un véhicule, ou d'accompagner un élève conducteur, en ayant fait usage de stupéfiants » Article L.235-1
« Dépistage par les forces de l'ordre de substances ou plantes classées comme stupéfiants chez les conducteurs lors de l'accident de la circulation » Article L.235-2.

Conduire sous stupéfiants constitue un délit passible de 2 ans de prison et 4 500 € d'amende.
Il entraîne la perte automatique de 6 points sur le permis de conduire

Code pénal :

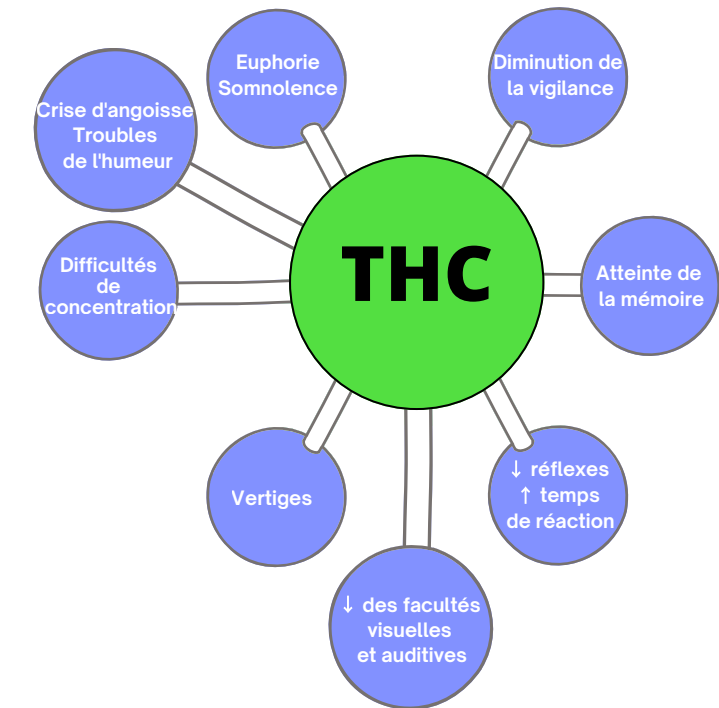
« Interdiction de détention (transport, offre, cession acquisition ou emploi illicite) de stupéfiants » Article 222-27.

Code la santé publique :

« Interdiction générale de consommation de stupéfiants (cannabis, cocaïne...) » Article L.3421-1.

SON ACTION

Le cannabis est composé de molécules psychoactives, la plus concentrée est le Tétrahydrocannabinol : THC, qui agit sur le système nerveux central.



Ses effets varient en fonction :

- du métabolisme, du poids, de l'âge de la personne,
- de l'humeur
- de la concentration en THC
- de l'environnement,
- du mode et de la fréquence de la consommation



Le THC est détectable dans des tests salivaires, sanguins et urinaires jusqu'à plusieurs jours ou plusieurs mois selon usage.

En consommation régulière, le cannabis peut provoquer :

- un manque d'intérêt pour les activités professionnelles ou scolaires,
- un isolement social,
- une aggravation de pathologies psychiatriques, cardiaques et respiratoires,
- des troubles du rythme cardiaque



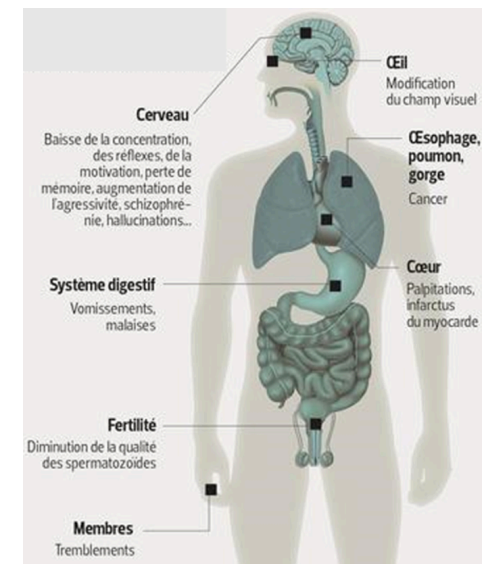
+ 10 fois / mois = usage régulier

Effet max → 30 min après conso

persistance des effets → de 2 à 3 h et jusqu'à 12h

Dans certaines situations, la consommation peut aller jusqu'à l'intoxication aiguë appelée «bad trip» pouvant se traduire par des nausées, des vomissements, des malaises et des crises de panique.

EFFETS SUR LA SANTÉ



Fumées, les molécules psychoactives du cannabis passent des poumons au sang en quelques minutes.